

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL262

présenté par

Mme Tolmont, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 16

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence des mots : "des femmes", insérer les mots : "et des hommes".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que la mission du CSA concerne la juste représentation des femmes *et des hommes* dans les programmes des services de communication audiovisuelle.